



# HOTEL VENDOME

BONAMOISSADI - DOUALA - CAMEROUN

Face entrée Principal parcours vita

Tel : +237 696 808 699 / 650 658 400 - Courriel : [contact@hotelvendome.cm](mailto:contact@hotelvendome.cm)

Site internet : <https://www.hotelvendome.cm>

DOUALA, 05/12/2025

## CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Entre les soussignés :

HOTEL VENDOME. Ci-après désigné « le bailleur »

ET

DJUMTA ALVINE YOLLANDE. Ci-après désigné « Le preneur » ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

### Article 1 : Désignation des locaux loués

Le présent contrat concerne la salle dénommée SALLE DE BANQUET RUBIS dont la disposition sera en U et située à / au QUARTIER BONAMOISSADI - DOUALA

### Article 2 : Equipements mis à disposition du preneur

EQUIPEMENT		EQUIPEMENT		EQUIPEMENT	
DECORATION	NON	LOCATION MATERIEL	NON	VIDEO PROJECTEUR	NON
SONORISATION	OUI	COUVERTS	NON	TABLES + CHAISES	OUI

### Article 3 : Utilisation de la salle louée

Le preneur loue la salle pour organiser : LOCATION SALLE DE BANQUET

### Article 4 : Début et fin du contrat de location

Le preneur loue la salle à partir du 05/12/2025 à 12:00:00 jusqu'au 06/12/2025 à 12:00:00 Afin que l'état des lieux d'entrée puisse être dressé, il s'engage à se présenter le jour du début de la location.

À la fin de location, le preneur devra restituer la salle à l'heure prévue. Il devra rester le temps nécessaire pour permettre l'établissement de l'état des lieux de sortie.

### Article 5 : Obligations du bailleur

Le bailleur est tenu de mettre le local à la disposition du preneur à la date et à l'heure convenues pour le début de la location. Il est précisé qu'en cas d'accident ou d'incendie, sa responsabilité ne sera engagée que s'il n'y a pas plus de 300 personnes présentes lors de l'événement organisé par le preneur.

Un des établissements de « La Société VENDOME »

Registre du Commerce: RC/DLA/2022/B/4711 - NUM Contribuable M082217562996Y

HOTELSOFT - BARCLES05/12/2025-16:57:48

## Article 6 : Obligations du preneur

Le preneur à :

- Payer les arrhes, soit 0 XAF et le dépôt de garantie, soit 0 XAF lors de la signature du présent contrat;
- Le preneur s'engage à Payer :

No	DESIGNATION	QTE	PU	TOTAL
1-	LOCATION SALLE	1	300 000	300 000
2-	DECORATION	1	0	0
3-	LOCATION MATERIEL	1	0	0
4-	DIVERS	1	0	0
5-	PAUSE CAFE	300	0	0
6-	PAUSE DEJEUNER	300	8 000	2 400 000
7-	PAUSE DINER	300	0	0
8-	TRAITEURS	300	0	0
9-	GOUTER	300	0	0
10-	COCKTAILS	300	0	0
11-	EAU PETITE BOUTEILLE	0	0	0
12-	EAU GRANDE BOUTEILLE	0	0	0
13-	BOISSONS GAZEUSES	0	0	0
14-	BIERES	0	0	0
15-	VIN ROUGE	0	0	0
16-	VIN ROSE	0	0	0
17-	BOISSONS EXTERIEURES	0	0	0
18-	DROIT DE BOUCHON	1	0	0
<b>TOTAL</b>				<b>2 700 000</b>

Arrêter à la somme de : **DEUX MILLIONS SEPT CENTS MILLE XAF**

**SIGNATURE DU CLIENT**

**SIGNATURE DE L'HOTEL**

Un des établissements de « La Société VENDOME »

Registre du Commerce: RC/DLA/2022/B/4711 - NUM Contribuable M082217562996Y

HOTELSOFT - BARCLES05/12/2025-16:57:48